

QUESTION ÉCRITE E-0661/02
posée par Vitaliano Gemelli (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Recours administratifs des fonctionnaires et autres agents de la Commission européenne

Dans le Livre blanc sur la réforme administrative, la Commission affirme vouloir rendre sa politique du personnel plus efficace grâce à une définition plus claire des tâches et à l'attribution de plus grandes responsabilités en matière de gestion à ses fonctionnaires auxquels, dans certaines circonstances, seraient attribuées des primes.

Cela étant, la Commission pourrait-elle indiquer, pour les cinq dernières années:

- quel est, outre ceux présentés au Médiateur, le nombre et l'objet des recours introduits devant le Tribunal de première instance et la Cour de justice par des fonctionnaires et autres agents, en ce qui concerne l'application des dispositions statutaires,
- combien de ces recours ont-ils été retenus, même partiellement, par le Tribunal de première instance et la Cour de justice et quels en ont été, en synthèse, les motifs d'acceptation,
- quelles mesures ont été prises pour pallier les insuffisances constatées en matière de gestion par le Tribunal de première instance?